



**CONSEIL DE COMMUNAUTE
MERCREDI 03 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix neuf, le trois avril, à 18 heures 30, le conseil de Communauté de la Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas s'est réuni salle plénière, maison des services publics à LANDERNEAU sous la présidence de Patrick LECLERC.

Présents

LECLERC Patrick, BESCOND Yvon, FORTIN Laurence, GOALEC Bernard, GUILLORÉ Alexandra, FLOCH Jean-Bernard, MORVAN Marie-Claude, SOUDON Chantal, POUPON Julien, BÉGOC Marie-Hélène, CANN Joël, COJEAN Michel, CORNILY Karine, CORRE Michel, CRENN Jean, CUNIN Marie-José, CYRILLE Yves, GODET Nathalie, GUILLOU Jacques, HERROU Monique, KERLAN Frédéric, LE GALL Jean-Noël, LE GUEN Jean-René, LE GUILLOU-HÉNAFF Sylvie, LEBALLEUR Pierre, MAHÉ Marie-Line, MAILFERT Gilles, MASCLEF Evelyne, MERDY Marie-Thérèse, MORVAN Henri, MOULLEC Yvan, PAGE Marie-Renée, PHILIPPE Georges, PITON Jean-Jacques, PONT Annie, ROUBY Solenn, RIOU Michel, SERGENT André, TANGUY Anne, TRMAL Marie-France, CALVEZ Gilles, LE SAUX Jean-Luc, TANDEO Gilles

Secrétaire de séance

GOALEC Bernard

Excusés

ANDRÉ Robert (pouvoir à BÉGOC Marie-Hélène)
BONIZ Jean-Jacques (pouvoir à MOULLEC Yvan)
JÉZÉQUEL Marc (pouvoir à CORRE Michel)
OMNÈS Elisabeth (pouvoir à TRMAL Marie-France)

Absents

BERVAS Viviane

Conseil de Communauté du 3 avril 2019
Délibération n°DCC2019_062

Objet	Compte de gestion 2018
Rapporteur	Laurence FORTIN
Service	Service Finances
Thème	Finances

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Le Trésorier produit à la fin de l'exercice comptable le compte de gestion.
Ce document retrace l'exhaustivité des balances d'entrée et de sortie de l'exercice, les écritures comptables, les éléments d'actif et les résultats.
Aux fins de contrôle, les éléments du compte de gestion sont comparés aux données issues de la comptabilité de la Communauté de communes.
Les données budgétaires et comptables issues du compte administratif et du compte de gestion 2018 sont conformes en tout point.

DÉLIBÉRATION :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas,
Vu le pointage des écritures comptables de la Communauté et des éléments du compte de gestion 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances Ressources Humaines du 19 mars 2019
Vu l'avis favorable de la Bureau communautaire du 5 mars 2019

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article unique : approuve le compte de gestion 2018 produit par le trésorier.